



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 octobre 2021

OBJET | Experimentations – Dépistage scolaire

Contexte

Le variant delta, dont la transmission est plus importante que celle des autres variants du SARS-CoV-2, est devenu majoritaire sur le territoire national au cours de l'été dans un contexte de réouverture des activités et des déplacements.

Le protocole de contact-tracing mis en œuvre au sein des établissements scolaires depuis la rentrée prévoit une fermeture de classe dès le 1^{er} cas afin de limiter la circulation du virus. L'amélioration de la situation sanitaire et les travaux de modélisation menés ces derniers mois montrent qu'une approche alternative par dépistage réactif pourrait permettre d'obtenir un niveau de sécurisation épidémiologique satisfaisant tout en limitant drastiquement les fermetures de classes. C'est afin de tester cette stratégie avant une éventuelle généralisation qu'est proposée la mise en place d'une expérimentation.

Le protocole de contact tracing en application depuis la rentrée scolaire diffère selon le niveau des élèves :

- dans le primaire, la fermeture des classes est prévue en cas d'identification d'un cas ;
- dans le secondaire, la réalisation d'un contact tracing est mise en œuvre et seuls les contacts à risque élevé sont placés en quarantaine.

Avec l'amélioration rapide de la situation sanitaire à la faveur d'une couverture vaccinale élevée, il apparaît opportun de rechercher des aménagements à ce protocole qui permettraient d'éviter la fermeture des classes dans le primaire grâce à des stratégies de dépistage adaptées.

Le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont ainsi convenu de mettre en place une expérimentation sur une partie du territoire métropolitain, afin d'explorer les modalités pratiques de mise en place d'un dépistage réactif en milieu scolaire et d'évaluer les externalités positives et négatives de cette modalité sur le plan sanitaire et éducatif (notamment concernant les fermetures de classe).

Objectifs :

L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer la faisabilité, l'acceptabilité et les conséquences sanitaires et pédagogiques d'un protocole de dépistage réactif en cas de détection d'un cas chez un élève. Le dépistage réactif est une stratégie alternative au protocole de dépistage de tracing actuellement en vigueur. Elle vise à éviter la fermeture systématique des classes en présence d'un cas probable ou confirmé, afin de garantir la continuité pédagogique et le bien-être des enfants.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Expérimentation de dépistage réactif

a. Etablissements ciblés

Afin de répondre à ces objectifs, l'expérimentation de la stratégie de dépistage réactif sera mise en place dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de dix départements de France métropolitaine. Ces départements ont été choisis de manière à pouvoir représenter l'hétérogénéité des situations sur le territoire, et incluent donc des départements ayant des taux d'incidence variés (inférieur ou supérieur à 50 pour 100 000 habitants), intégrant des métropoles ou des territoires ruraux.

L'expérimentation sera réalisée au sein des écoles primaires des départements retenus.

Dans un second temps seront inclus également quelques établissements du second degré, selon des modalités adaptées aux spécificités de ce niveau d'enseignement, afin d'étudier la faisabilité de ce dispositif selon les modalités décrites par le Conseil Scientifique. Un mode opératoire spécifique sera diffusé à cet effet.

b. Indicateurs clés

Afin de procéder à l'évaluation de ce dispositif, un ensemble d'indicateurs seront recueillis. Ceux-ci s'attacheront à explorer l'adhésion des élèves au dispositif, l'efficacité de celui-ci à prévenir les fermetures de classe, la réactivité du dispositif et la satisfaction générale des acteurs. Les indicateurs retenus pourraient être :

- Pour évaluer la faisabilité du dispositif :
 - Le nombre d'école effectivement appariée avec un LBM ;
 - Le délai entre alerte et réalisation effective des dépistages ;
 - Le délai entre réalisation des dépistages et rendu des résultats (et donc l'isolement effectif des positifs) ;
- Pour évaluer l'acceptabilité du dispositif :
 - Le nombre d'autorisations parentales récupérées dans chaque école ;
 - Le nombre d'élèves effectivement testés ;
- Pour évaluer les impacts pédagogiques :
 - Le nombre de classes maintenues ouvertes grâce à ce protocole ;
 - Le nombre de classes fermées (situations de cluster ou manque de réactivité du dépistage) ;
 - Le nombre de jours de fermetures par classe.
- Pour évaluer les impacts sanitaires :
 - le nombre de cas secondaires identifiés ;
 - le nombre d'élèves placés en quarantaine (cas positifs et non participants aux dépistages).



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

c. Mise en œuvre de l'opération et définition du périmètre de contact tracing

Le dépistage réactif consiste en un dépistage immédiat de l'ensemble des élèves de la classe où a été détecté le cas index, suivi d'un second dépistage à J7 pour les négatifs à J0. Ce second dépistage permet de s'assurer de l'absence d'élèves en période d'incubation lors du dépistage réalisé à J0 susceptibles de poursuivre le développement de chaînes de transmission occultes au sein de l'établissement.

Les élèves de la classe dont les parents n'ont pas autorisé la participation aux dépistages proposés sont considérés comme ayant un statut virologique « indéterminé » et seront invités à s'isoler pour une durée de 7 jours. Cette mesure permet d'assurer un bon niveau de sécurité aux élèves dans le cadre de cette expérimentation. Toutefois, afin de limiter l'impact pédagogique de l'isolement des enfants ne réalisant pas les dépistages, les élèves qui ne participeront pas au second dépistage et qui ne présenteront pas de symptômes reprendront leurs apprentissages en présentiel.

Lors du dépistage à J7, si un nouveau cas est identifié au sein de la classe, le protocole se poursuit selon les mêmes modalités avec la réalisation d'un nouveau tour de dépistage la semaine suivante et ce jusqu'à obtention d'un tour de dépistage avec l'ensemble des résultats revenant négatifs.

D'éventuels contacts à risque en dehors de la classe du cas confirmé doivent être recherchés conformément au protocole de contact tracing. Ceux-ci sont alors soumis au même protocole que les élèves de la classe du cas confirmé : dépistage à J0 puis à J7 pour les négatifs avec isolement des cas positifs et des élèves ne se soumettant pas au dépistage. Lorsque le degré de brassage entre les élèves les jours précédant l'apparition du cas confirmé le justifie, il peut être décidé localement de proposer le dépistage à l'ensemble du niveau scolaire, voire à l'ensemble de l'école. Le dépistage des élèves n'appartenant pas à la classe du cas confirmé et qui n'ont pas été identifiés comme contact à risque est dans ce cas recommandé mais reste facultatif. Les élèves n'y participant pas ne sont dans ce cas pas placés en isolement.

En cas d'identification d'un cluster (≥ 3 cas) dans une classe, l'établissement devra prévenir l'ARS, et la classe pourra faire l'objet d'une fermeture. Si des cas sont identifiés dans plusieurs classes d'une même école, une analyse de la situation devra être conduite en lien avec l'ARS afin de décider de la conduite à tenir.

2. Modalités de test

Pour la réalisation des campagnes de dépistage en primaire, seront utilisés des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire, moins invasifs et mieux tolérés chez les enfants lors de la réalisation. Toutefois, ces campagnes font intervenir un grand nombre d'acteurs, ce qui implique une coordination étroite et l'anticipation d'un maximum de tâches pour être en



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

mesure de répondre de la manière la plus réactive possible. C'est l'objet du mode opératoire proposé.

Les modalités pratiques de réalisation du dépistage réactif sont précisées dans le document « Pas-à-pas » annexé au présent protocole.

Implications de la levée du port du masque par les élèves

Le protocole de gestion de la rentrée scolaire prévoit qu'en niveau de risque 1, correspondant aux départements pour lesquels le taux d'incidence est inférieur à 50 pour 100 000 habitants, le port du masque ne soit plus obligatoire pour les élèves. Dans le cadre de l'expérimentation, les contacts à risque testés négatifs poursuivant les cours en présentiel, il convient de mettre en place des gestes barrières adaptés afin de prévenir la transmission du SARS-CoV-2, certains d'entre eux étant susceptibles de se trouver en période d'incubation.

En cas d'identification d'un cas, les élèves de la classe concernée devront porter un masque en intérieur et extérieur, y compris dans les départements où ils ne le portaient plus car ils sont dans ce cas considérés comme des contacts à risque. Sur appréciation des services de l'éducation nationale, le port du masque pourra être secondairement recommandé pour l'ensemble des élèves de l'école, notamment en cas d'éléments évoquant un risque de diffusion du virus au-delà de la classe initialement concernée. Dans la mesure du possible et selon les conditions locales, des mesures complémentaires de prévention pourront être prises pour limiter notamment le brassage au sein de l'établissement scolaire (récréation, restauration...), en particulier avec la classe concernée et pour limiter les activités à risque en intérieur (sport, chant...).